



ASSEMBLEE GENERALE
DU MULTI ACCUEIL PARENTAL PIROUETT'CAHAUETES
14 JUIN 2016 N° MER 00072

Présents : cf. feuilles d'émargement

1 – Rapport moral

Voir document ci-joint présentant le rapport d'activité de 2015

Le rapport moral a été soumis au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Il est donc adopté à l'unanimité.

2 - Rapport d'orientation

Voir document ci-joint présentant le projet d'activité de 2016

Le rapport d'orientation a été soumis au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Il est donc adopté à l'unanimité.

3 – Rapport financier

Le compte de résultat de 2015 a été présenté (cf. document ci-joint) et a été soumis au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Il est donc adopté à l'unanimité.

Le compte de résultat intermédiaire au 30/04/2016 a été présenté.

Le budget prévisionnel de 2016 a été présenté (cf. document ci-joint) et a été soumis au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Il est donc adopté à l'unanimité.

4 – Fixation du montant de la cotisation annuelle

Il est proposé que le montant de la cotisation ne soit pas modifié.

Pour rappel, le montant de l'adhésion pour les résidents de la Communauté de Communes est de 35€ par an. Pour les non-résidents de la Communauté de Communes, elle est de 40€ par an.

Le montant de la cotisation annuelle a été soumis au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5 – Modification statutaire (article2 : BUT)

Cette modification statutaire permettra de pouvoir adhérer à l'UDAF (union départementale des familles) qui représente les familles et défend leurs intérêts.

L'UDAF a un rôle de soutien aussi bien sur les plans logistique et matériel qu'au niveau des difficultés de fonctionnement. Elle permet de renforcer le fonctionnement associatif.

Elle ouvre une possibilité de mise en réseau avec d'autres associations.

L'adhésion à l'UDAF est de 35ct/adhérents à l'association (ici Pirouett' Cacahuètes).

Il est précisé que la CAF verse une subvention à l'UNAF (union nationale des familles) une fois par an. Le montant de cette subvention est en principe reversé aux associations adhérentes.

Article 2 – But : Cette association a pour objet de promouvoir toute action favorisant l'accueil de la Petite Enfance (jusqu'à 6ans), de gérer les services d'une Halte-Garderie avec places de crèche et de développer toute activité concourant à ce but *et de représenter et défendre les intérêts matériels et moraux des familles.*

La modification statutaire a été soumise au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

6 – Approbation des modifications apportées au règlement de fonctionnement

Pour permettre aux membres de l'équipe de se réunir une fois par mois en respectant le temps de repos des salariées susceptibles de travailler l'après-midi du jour de la réunion et le lendemain de ladite réunion, il a été convenu lors du Conseil d'Administration du 08/03/2016 de fermer la structure à 18h15 tous les premiers jeudi de chaque mois. En cas de jour férié, la réunion est annulée.

La modification a été soumise au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, certains parents souhaitaient une ouverture de la structure à 7h15 le matin. Les salariées, étant déjà présentes à cette heure-ci, utilisaient ce créneau pour installer le matériel dans la structure.

La modification a été soumise au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

A donc été modifié l'article 1.4 Jours et Horaires d'ouverture du Règlement de Fonctionnement

1.4 Jours et Horaires d'ouverture

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 07h15 à 18h45 hormis tous les 1^{er} jeudis de chaque mois où le multi-accueil fermera ses portes à 18h15. Les membres adhérents s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du multi-accueil.

7 – Renouvellement du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration se compose de :

- 9 membres au minimum
- 17 membres au maximum.

Trois élus de la Communauté de Communes font partie du Conseil d'Administration. Leur voix est uniquement consultative. Il s'agit de :

- Mme BECQUET
- Mr DARGENTOLLE
- Mr DELOMENIE

Il est proposé la composition suivante :

- ANDRE Delphine
- AUXEMERY Amandine (excusée)
- COUSTILLAS Nicolas (excusé)

- DESROCHES Anne
- DUFOUR Nadine
- GIBEAU Jessica
- GUYONNAUD Aurélie
- LAMBROS Laurence (absente)
- PERROT Julie
- PUJOL Laëtitia
- REDEMPT Marie-Emmanuelle
- SCHNEIDER Stéphanie
- STADELMANN Séverine
- TIGOULET-MONTEIL Carole

La composition du Conseil d'Administration a été soumise au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Les membres de l'association ne faisant pas partie du Conseil d'Administration se retirent de l'assemblée afin que le nouveau bureau soit élu.

Après délibération du Conseil d'Administration et vote à l'unanimité de celui-ci, le nouveau bureau de l'association est le suivant :

Nom - Prénom	Fonction Exercée au sein de la structure	Adresse Postale	Courriel	Téléphone
Julie PERROT	Présidente	5 avenue de Limoges 87800 St Maurice les brousses	julie.roudaud@gmail.com	06 15 40 91 93
Séverine STADELMANN	Vice-Présidente	Betour 87800 Janailhac	vionalaurentseverine@hotmail.fr	06 17 87 12 90
Laetitia PUJOL	Vice-Présidente	8 Betour 87800 Janailhac	christianporchaire@yahoo.fr	06 79 56 98 49
Marie-Emmanuelle REDEMPT	Secrétaire	6 rue Maryse Bastié 87800 Saint Maurice les Brousses	mayelle87@gmail.com	06 75 00 86 82
Delphine ANDRE	Secrétaire adjointe	La Loge 87800 Saint Maurice les Brousses	dandre87@hotmail.com	06 67 75 23 70
Anne DESROCHES	Secrétaire adjointe	11 rue des Moulins 87800 St Priest-Ligoure	anne.desroches@gmail.com	06 22 59 12 81
Nadine DUFOUR	Trésorière	6 route de la vigne Valette 87800 Nexon	dufournadine@neuf.fr	06 42 95 05 22
Jessica GIBEAU (LEDOC)	Trésorière Adjointe	6 impasse des Bouviers 87800 St Maurice les Brousses	gibeau.jessica@orange.fr	06 25 67 46 77
Aurélie GUYONNAUD	Trésorière Adjointe	1 bis La Jaussonie 87800 Janailhac	aurelie.guyonnaud@gmail.com	06 88 05 52 04

8 – Questions diverses

Mr GERVILLE-REACHE (M. Le Maire de Nexon et élu de la Communauté de Communes du Pays de NEXON) souhaite revenir sur les difficultés rencontrées par le précédent bureau au sujet de la gestion du multi-accueil.

Les membres du bureau avaient abordé ce point avec les membres élus de la Communauté de Communes, siégeant au Conseil d'Administration du multi-accueil.

Le multi-accueil est géré par une association de parents tous membres bénévoles.

La gestion sociale du personnel et la gestion comptable peuvent s'avérer délicates voir extrêmement compliquée à mettre en œuvre pour des non-initiés.

La structure est assistée du cabinet comptable, CER :

- en gestion sociale : 2laboration des contrats de travail, fiche de paie, ...
- en gestion comptable : saisie des pièces, élaboration du Compte de résultat, du Bilan, ...
-

Face aux problématiques rencontrées cette année (procédure prud'homale, renouvellement des membres du bureau et du Conseil d'Administration, ...), les membres du bureau ont souhaité évoquer un éventuel transfert de compétences, principalement au niveau social.

Mr GERVILLE-REACHE liste des pistes envisagées par la Commission Petite Enfance de la Communauté de Communes :

- Gestion en Régie
- Gestion par un organisme tiers (Mutualité Française, UDAF, autres)

Les élus de la Communauté de Communes confirme, unanimement, que la pérennité multi-accueil est au centre de leurs préoccupations.

Conscients des souhaits des membres du bureau au niveau du maintien du nombre d'enfants accueillis et des salariées, les membres de la Communauté de Communes précise que le transfert de gestion à une personne morale tiers n'a pas, à ce jour, était retenue.

Le coût de cette solution pour la Communauté de Communes était exorbitant (aux environs de 140 000 €).

En outre, la réforme territoriale oblige la Communauté de Communes du Pays de Nexon à se regrouper avec une autre intercommunalité au 1^{er} janvier 2017 (au jour d'AG, fusion non encore soumis au vote).

Avec cette fusion, l'harmonisation des services liés à la Petite Enfance devra être faite.

Enfin, Mr GERVILLE-REACHE et Mr DELOMENIE informe l'Assemblée Générale que le Conseil d'Administration de l'AJPN se réunira prochainement pour évoquer la gestion temporaire du multi-accueil en cas d'urgence (démission des membres du bureau, ...)

Mr GERVILLE-REACHE et Mr DELOMENIE se réjouissent de l'implication de nouveaux parents au sein de l'association.

La séance est levée à 22h36